Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_25A-DE

MAIRIE DE Pleboulle
8 rue du Champ Saint Paul
22550 PLÉBOULLE
02.96.41.12.41
mairie@pleboulle.fr
Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 07 mai 2026

DÉLIBÉRATION n°2026- 25 : DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Madame Myriam CHERDEL ouvre la séance à 20 h 00

L'an deux mille vingt-six, le septième jour du mois de mai 2026 à vingt heure et zéro minute, le Conseil Municipal de PLÉBOULLE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Myriam CHERDEL, Maire.

Lieu : Salle d'Honneur (Mairie)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 08 conseillers

Étaient présents : 11 Conseillers municipaux : Mesdames et Messieurs : Myriam CHERDEL **le Maire**, Patrick RENAULT, Delphine France, Yannick BROSSAS **Adjoints**, Myriam RENAULT, Hervé RENAULT, Virginie FRANCOIS, Christophe RICHEUX, Johanna BLEUZEN, Jean-Pierre HUCHET, Annabelle NEVOT, **conseillers**

04 Conseillers municipaux étaient excusés et représentés :

Cyril HUCHET donne pouvoir à Jean-Pierre HUCHET
Patricia LEBARBIER donne pouvoir à Virginie FRANCOIS
Luc REBOURS donne pouvoir à Delphine France
Stéphanie DURAND donne pouvoir à Myriam RENAULT

0 Conseiller municipal était absent
Secrétaire de séance : Delphine France

Date de la convocation et **d'affichage** convocation et affichage le 30 avril 2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des impôts, notamment l'article 1650,
Vu le décret n° 2005-1573 du 15 décembre 2005,
Vu la liste des personnes présentées par le maire en vue de leur désignation comme commissaires titulaires et suppliants a la commission communale des impôts directs,

Après en avoir délibéré, À L'UNANIMITÉ

DECIDE :

Article 1er

Il est institué dans la commune de PLÉBOULLE une Commission Communale des Impôts Directs, dont les membres sont choisis, pour un mandat de trois ans, parmi des personnes présentant des garanties d'indépendance et de compétence en matière fiscale, dans les conditions prévues à l'article 1650 du code général des impôts.

ARTICLE 2

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_25A-DE

LA LISTE DES COMMISSAIRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS EST FIXEE COMME SUIT

RANG	NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ADRESSE	IMPOSITIONS DIRECTES LOCALES
TITULAIRES					
1.	RIOLLIER	ROGER	16/01/1953	1 LE PONT BLOHIN	
2.	HUCHET	JEAN -PIERRE	17/06/1955	10 RUE TERTRE BARON	
3.	GUENNIC	PIERRE	03/11/1983	70 CRISSOUËT	
4.	RENAULT	PATRICK	10/12/1953	1 QUESNOUE	
5.	FRANCE	DELPHINE	19/08/1986	7 RUE DOMPIERRE	
6.	BROSSAS	YANNICK	22/06/1965	17 RUE DE LA CROIX SAINT LOUIS	
7.	RICHEUX	CHRISTOPHE	10/12/1966	5 RUE CLOS D'EN HAUT	
8.	FROSTIN	EMMA	30/07/1988	12 RUE DU TERTRE MONTBRAN	
9.	CHERDEL	MYRIAM	27/12/1966	8 LES LIENS	
10.	RIBAULT	DIDIER	08/06/1961	16 LA CHAPELLE	
11.	RENAULT	FREDERIC	16/03/1981	1 LA COMMODITÉ	
12.	RENAULT	HERVE	15/08/1965	LE GRAND FRECHE	
SUPPLEANTS					
13.	DESROCHES	CLAUDINE	01/12/1956	3 L'ÉCHAUSSÉE	
14.	COUPE	MARYVONNE	30/11/1961	LA COUARDE	
15.	ROUXEL	JEAN-LUC	28/03/1957	21 COSTARD	
16.	CHERDEL	THIERRY	20/04/1959	8 LES LIENS	
17.	FRANCE	ANTOINE	11/04/1948	LE VOLODION	
18.	RENAULT	JOHANN	17/11/1988	8 RUE DU TERTRE (MONTBRAN)	
19.	BLEUZEN	JOHANNA	06/06/1999	7 RUE DE LA FRESNAYE	
20.	NEVOT	ANNABELLE	06/06/1978	19 RUE DOMPIERRE	
21.	GUELFUCCI	ROBERT	01/09/1943	89 CRISSOUËT	
22.	LEBARBIER	PATRICIA	23/06/1972	5 RUE DU TERTRE (MONTBRAN)	

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 022-212201743-20260507-2026_25A-DE

23.	DURAND	STEPHANIE	15/04/1972	10 RUE DU CENTRE (MONTBRAN)	
24.	HUCHET	CYRIL	04/11/1990	6 IMPASSE DU HAUT BOURG	

Article 3
Commission Communale des Impôts Directs est présidée par le maire ou, par délégation, par l'adjoint délégué. Elle est consultée sur les projets de révision des valeurs locatives mobilières et immobilières des immeubles bâtis et non-bâtis ainsi que sur les propositions de correction de ces valeurs.

Article 4
La présente délibération sera transmise au centre des finances publiques de DINAN et publiée conformément aux dispositions réglementaires applicables.

Article 5
Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance Delphine FRANCE

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

RENDU EXECUTOIRE
Transmis à la Préfecture
Des Côtes-d'Armor à SAINT-BRIEUC le 07 mai 2026
Pour copie conforme. Le Maire Myriam CHERDEL